

3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

PA 3.2.2 - STRUCTURER LA DÉMARCHE ET RELEVER LES BESOINS EN INFORMATION ET EN SOUTIEN

DIAGNOSTIC

- Le bilan évaluatif du précédent Schéma des Services aux Familles indique que les actions conduites autour de l'information des partenaires et de la mise en place de temps d'échanges entre les acteurs locaux doivent être poursuivies.
- Le bilan préconisait que la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) renforce son rôle de suivi, d'accompagnement et d'information autour des structures existantes et des nouvelles initiatives (Conseils Locaux de la Parentalité par exemple).

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit d'informer, de soutenir et de former les acteurs de la parentalité afin qu'ils puissent mieux accompagner, orienter et mobiliser les familles dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité et du Schéma des Services aux Familles.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69)

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Pilotage par l'Udaf 69 de la Maison de la famille itinérante en lien avec les communes
- ➔ Coordination (actions 1 et 2) : Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Parentalité du Comité des services aux familles pourra aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils locaux
- ➔ Les différents territoires étant impliqués dans les Conseils Locaux de la Parentalité, déjà mis en place ou en cours de création

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement de la plateforme collaborative dans le cadre du Fonds National Parentalité - Volet Animation, mis à la disposition de la Caf du Rhône pour la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles et de l'Éducation
- ➔ Pour la Maison de la famille itinérante, financement par l'Udaf 69 et autres financements qui seront précisés ultérieurement

ACTION 1

- ➔ Faciliter la mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité, existants ou en cours de création, en lien avec les communes, via des journées d'échanges par exemple.

ACTION 2

- ➔ Finaliser la plateforme collaborative des Conseils locaux de la parentalité (avec hébergement du site par l'Association des Maires du Rhône).

La plateforme a pour objectifs de :

- Renforcer la mise en réseau des initiatives locales
- Mettre en commun et partager des expériences
- Proposer des ressources.

ACTION 3

- ➔ Créer une Maison de la famille itinérante animée par l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon et en coopération avec les communes pour :
 - Répondre aux besoins des parents sur tout le territoire
 - Sensibiliser aux enjeux de la parentalité sur tout le territoire
 - Couvrir les zones blanches
 - Proposer un panier de services itinérants : Médiation familiale, Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP), Point Conseils Budget, Point Info Familles, Accompagnement scolaire CLAS, Soutien aux aidants, etc.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP)**
 - Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un CLP lors des journées d'échanges
- ➔ **Création de la plateforme collaborative des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP)**
 - Nombre de visites de la plateforme collaborative des CLP
- ➔ **Création d'une Maison de la famille itinérante**
 - Nombre de familles bénéficiaires des services de la Maison de la famille itinérante